

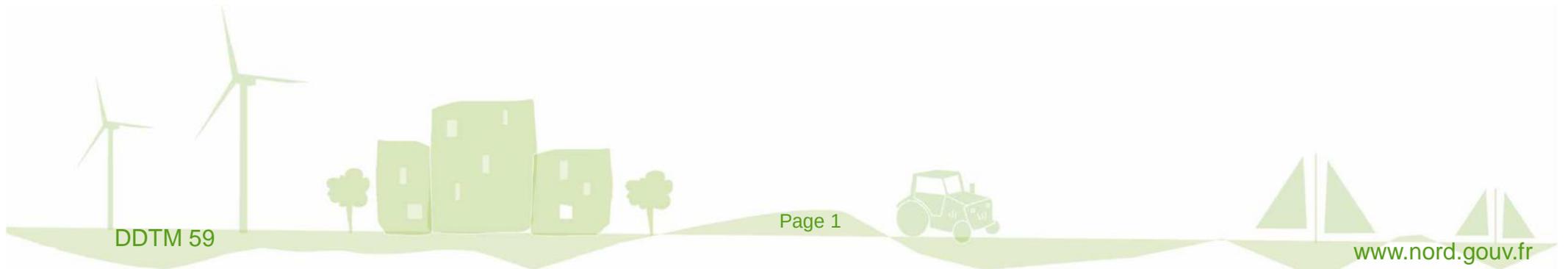
---

# Commission AIR

## Brûlage des déchets verts

27 juin 2019

S3PI HCD – ATMO HdF – SIAVED – DDTM 59





# Commission AIR

## Brûlage des déchets verts

### Sommaire

- Les déchets verts, de quoi parle t'on ? 1- DDTM
- Présentation du cadre juridique et réglementaire 2- DDTM
- Pourquoi une interdiction totale ? 3- DDTM
- Impacts sur la santé, qualité de l'air... 4 - Atmo
- Quelles alternatives au brûlage 5 - Atmo / Siaved
- Quelles sanctions ? 6 - DDTM
- Comment mieux communiquer sur cette interdiction ?
- Des questions ?

# Brûlage des déchets verts

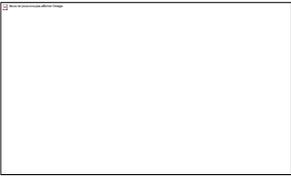
## Le brûlage à l'air libre

- L'interdiction du brûlage des déchets verts des ménages

### les déchets concernés

- Les déchets verts issus de végétaux, quels qu'ils soient.
- déchets issus :
  - de la tonte de pelouses,
  - de la taille de haies et d'arbustes,
  - d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires.
- Le degré de sécheresse des déchets n'a aucun lien avec la qualification de « vert ».

(extrait de la circulaire du Ministère chargé de l'Ecologie du 18 novembre 2011).



# Brûlage des déchets verts : interdiction totale

27 juin 2019

## Cadre réglementaire Circulaire

[Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts](#)

**PPA** : Cette interdiction est également rappelée dans les Plans de Protection de l'Atm

**RSD** : Le brûlage des déchets verts est interdit par les 5 règlements sanitaires départ



# Brûlage des déchets verts

**Une activité émettrice de polluants atmosphériques et dangereuse pour la santé**

- les risques d'incendie
- le brûlage des déchets verts est à l'origine de troubles de voisinages causés par les odeurs et fumées.
- Il contribue significativement à la dégradation de la qualité de l'air.
- Il nuit à l'environnement et à la santé

# Brûlage des déchets verts

## Le brûlage à l'air libre dégrade la qualité de l'air

• Le brûlage à l'air libre des déchets verts est fortement émetteur de polluants atmosphériques :

- 
- des [particules](#) (PM),
- des [oxydes d'azote](#) ([NOx](#)),
- des hydrocarbures aromatiques polycycliques ([HAP](#)),
- du monoxyde de carbone (CO),
- des composés organiques volatils ([COV](#)),
- du benzène,
- des dioxines
- et furanes.

# Brûlage des déchets verts

## Le brûlage à l'air libre

### . Des effets sur la santé

Le brûlage des déchets verts :

→ impacts sur la qualité de l'air des territoires et a des conséquences générales sur la santé, **avec des effets renforcés pour les personnes directement exposées.**

→ Le brûlage des déchets verts émet des niveaux importants de particules qui ont un impact sanitaire avéré.

→ Ces particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des dioxines et furanes, du benzène.



## LES POLLUANTS ET LEURS IMPACTS

On estime que l'entretien du jardin génère 160 kilos de déchets verts par personne et par an

• **Les polluants émis dans l'air lors d'un brûlage à l'air libre peuvent nuire à la santé.**

En effet, cette combustion est peu performante, particulièrement quand les végétaux brûlés sont humides, et dégage des substances polluantes, toxiques pour l'homme et l'environnement.

• **La toxicité des substances émis dans l'air peut encore être accrue en cas de mélange des déchets verts avec d'autres déchets de jardin (plastiques, bois traités).**



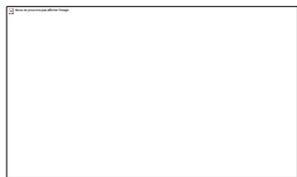
dont 6 500 décès/an en Hauts-de-France | soit -15 mois en moyenne d'espérance de vie

48 000 décès/an pourraient être évités en France

## LE SAVIEZ-

- En France, la pollution de l'air par les particules fines ( $\text{PM}_{10}$  < 2,5  $\mu\text{m}$ ) est responsable de la **mort prématurée de 48 000 personnes tous les ans.** (source: Santé publique France, 2016).
- Au-delà, la pollution atmosphérique est responsable de nombreuses maladies, touchant toute la population du territoire: cancers, maladies cardiovasculaires, asthme, accouchements prématurés, accidents vasculaires cérébraux, troubles de la fertilité, etc.
- Le coût total de la pollution atmosphérique a été estimé, pour la France, à environ 100 milliards d'euros par an (source: Sénat, 2015).





Quels enjeux pour la santé ?

# La qualité de l'air

Quelques chiffres repères :

- **6 mois d'espérance de vie** pourraient être gagnés à Lille si les valeurs cibles en particules PM2,5 étaient respectées (programme européen Aphékom 2011)
- **48 000 décès prématurés en France** chaque année dus à la pollution de l'air.
- **6 500 décès prématurés en région** (étude Santé Publique France)
- Un coût global (santé et hors santé) de plus de **100 milliards d'euros par an en France**



Qualité de l'air

Le saviez-vous ?

Les habitants des Hauts-de-France perdent 16 à 19 mois d'espérance de vie à cause de la pollution de l'air.



Source : Bulletin de veille sanitaire - Santé publique France - septembre 2016.



# Brûlage des déchets verts

## Le brûlage à l'air libre

• Brûler 50 kg de végétaux :  
émet autant de particules qu'une  
voiture à moteur diesel récente  
qui parcourt 13000 km ..... et  
produit jusqu'à 700 fois plus de  
particules qu'un trajet de 20 km à  
la déchetterie !



# Brûlage des déchets verts des solutions alternatives

Proposer des solutions alternatives au brûlage :

- Favoriser le compostage : distribuer des composteurs, faire des réunions d'information avec des associations compétentes.
- Favoriser la mise en place d'un service de broyage itinérant (prêt ou location).
- Prêter ou louer des véhicules utilitaires pour apporter les gros volumes en déchèterie.
- Faciliter l'accès aux déchèteries.



# Brûlage des déchets verts

## Les sanctions applicables

Type de déchet / producteurs	Textes	Objet visé – intérêts portés par le texte	Articles	Qui contrôle ?	Sanction
Déchets ménagers (déchets des particuliers)	Code de la santé publique et règlement sanitaire départemental	Protection de la santé et hygiène publique	<b>Art. 84</b> du règlement sanitaire départemental type	Police du maire	Contravention 3ème classe <b>art. 7 décret 2003-462</b>  NATINF 3671
Professionnels des espaces verts	Code de l'environnement	Gestion des déchets sans nuire à l'environnement (dont l'atmosphère) ni à la santé humaine	<b>Art. L. 541-3</b> du code de l'environnement	Police des déchets : maire	Délit (gestion de déchets sans satisfaire aux prescriptions du code) <b>article L. 541-46</b>  NATINF 10299

# Brûlage des déchets verts

## Les sanctions applicables

Type de déchet / producteurs	Textes	Objet visé – intérêts portés par le texte	Articles	Qui contrôle ?	Sanction
Collectivités	Code de l'environnement	Gestion des déchets sans nuire à l'environnement (dont l'atmosphère) ni à la santé humaine	<b>Art. L. 541-3</b> du code de l'environnement et <b>Art. 84 du règlement sanitaire</b>	Police des déchets : maire	Contravention 3ème classe <b>art. 7 décret 2003-462</b>  NATINF 3671
Agriculteurs	Code rural et de la pêche maritime	Aménagement et développement durable de l'espace rural	<b>Art. D. 615-47</b> du code rural	Police spéciale code rural	Pénalités pour les agriculteurs demandant les aides (bonnes conditions agricoles et environnementales)

# Brûlage des déchets verts

## Quelles sanctions ?

L'application du règlement sanitaire départemental relève en premier lieu de la compétence du maire.

En vertu de l'article 7 du décret n° 2003-462 du 21 mai 2003, le non-respect d'un règlement sanitaire départemental, et notamment l'interdiction du brûlage à l'air libre, **est une infraction pénale constitutive d'une contravention de troisième classe.**

# Brûlage des déchets verts

## Quelles actions pour la collectivité ?

Déployer une démarche de police adaptée

- Sensibiliser le personnel communal.
- Procéder à des rappels à la réglementation en distribuant la plaquette d'information lors d'un premier constat.
- Constater des infractions au règlement sanitaire départemental :
  - rédaction d'un PV par les officiers ou agents de police judiciaire (dont le maire et les adjoints),
  - rédaction d'un rapport par les agents de la police municipale, adressé au maire et au procureur

# Brûlage des déchets verts

## Conseils pour mettre en place cette interdiction ?

Informez les citoyens

- l'interdiction est peu connue des citoyens

Avant toute démarche de police une information dans la commune serait utile

Sous la forme d'un article dans le bulletin municipal exemple d'article à insérer dans le bulletin municipal

### EXEMPLE D'ARTICLE À INSÉRER DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

#### *Ne brûlez pas vos déchets verts !*

Le brûlage des déchets verts nuit à la qualité de l'air et à la santé et peut être à l'origine de troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée. Pour ces raisons, il est interdit de brûler les déchets verts.



Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes 2017

#### DES SOLUTIONS EXISTENT

- le compostage, le paillage ou la collecte en déchèterie...
- Le brûlage de 50 kg de déchets verts émet autant de particules que :
  - 13 000 km** parcourus par une voiture diesel récente
  - 14 000 km** parcourus par une voiture essence récente
  - 1800 km** parcourus par une voiture diesel ancienne
  - 12 mois de chauffage** d'une maison équipée d'une chaudière fioul performante
  - 3 semaines de chauffage** d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante